



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2019/2020

PROCES-VERBAL N° 20

Réunion restreinte du mardi 10 décembre 2019

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

CHOISY LE ROI – STADE JEAN BOUIN N°2– NNI 94 022 01 02

Reprise de dossier.

Cette installation était classée en Niveau 5SYE jusqu'au 07/03/2016.

Installations visitées par M. LAWSON le 05/09/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan de masse de l'installation sportive
- Attestation de capacité en date du 27/11/2019

considérant l'absence des tests in situ,

considérant que le terrain synthétique a été mis en service avant 2010,

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose une confirmation de classement en niveau 5sy jusqu'au 10/12/2029.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

ÉCRIRE FFF + JOINDRE DOCS SCANNES.

1.3. Changements de niveau de classement

CHOISY LE ROI – STADE JEAN BOUIN – NNI 94 022 01 03

Cette installation était classée en Niveau 5 s jusqu'au 12/05/2019.
Installations visitées par M. LAWSON le 05/09/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement du type de revêtement (passage en synthétique), de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan des vestiaires
- P.V. de la Commission de Sécurité
- Tests in situ du 19/07/2019
- Attestation de capacité en date du 27/11/2019
- Courrier de la Mairie concernant l'emprise foncière du terrain

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement initial en niveau 5SYE jusqu'au 10/12/2029.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

ECRIRE FFF + JOINDRE DOCS SCANNES.

SARTROUVILLE – STADE YOURI GAGARINE 1 – NNI 78 586 01 01

Cette installation est classé en niveau 6 jusqu'au 01/01/2024.

Installations visitées par M. DENIS le 27/11/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement du type de revêtement (passage en synthétique), de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- . Plan du terrain ;
- . Plan côté des vestiaires ;

En l'absence des tests in situ et au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de l'installation en Niveau FOOT A11SYE provisoire jusqu'au 10/06/2020.

La Commission demande à la Ville de transmettre les tests in situ une fois que ceux-ci auront été réalisés ainsi qu'un arrêté d'ouverture au public ou une attestation de capacité signée du maire.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour saisie du classement dans Foot2000.

ECRIRE A LA FFF

LOGNES – STADE DU PARC DES SPORTS DU SEGRAIS 2 – NNI 77 258 02 02

Reprise de dossier.

La C.R.T.I.S. précise que l'installation est classée en Niveau FOOT A11SYE provisoire jusqu'au 03/06/2020 (et non 03/06/2019 comme indiqué par erreur dans le P.V. du 03/12/2019).

ECRIRE MAIRIE + CLUB.

VILLETANEUSE – STADE BERNARD LAMA – NNI 93 079 02 01

Courriel du club BERBERES DE VILLETANEUSE.

La C.R.T.I.S. précise que l'installation est classée en Niveau FOOT A11SYE provisoire jusqu'au 03/06/2020 (et non 03/06/2019 comme indiqué par erreur dans le P.V. du 03/12/2019).

ECRIRE MAIRIE + CLUB.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

SAINT-BRICE-SOUS-FORET – STADE LEON GRAFFIN 3 - NNI 95 539 01 03

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 29/03/2019.

La C.R.T.I.S .prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 03/12/2019.

Mesures relevées par M. FEBVAY le 03/12/2019.
Total des points : 4792 lux.
Eclairage moyen : 192 lux.
Facteur d'uniformité : 0,70.
Rapport E min/E max : 0,41.

La C.R.T.I.S propose une confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 03/12/2021.

ECRIRE MAIRIE + CLUB.

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

AVON – STADE BENJAMIN GONZO - NNI 77 014 01 01

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 12/06/2019.

La C.R.T.I.S .prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 03/12/2019.

Mesures relevées par M. MARTIN le 03/12/2019.
Total des points : 7359 lux.
Eclairage moyen : 294 lux.
Facteur d'uniformité : 0,94.
Rapport E min/E max : 0,88.

La C.R.T.I.S propose une confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 03/12/2021.

ECRIRE FFF + JOINDRE DOCS SCANNES.

2.3 – Avis Préalables Terrain et Eclairage

SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY – PARC DES SPORTS G. TETTAMANTI 2 – NNI 77 407 02 02

La Commission prend connaissance des **demandes d'avis préalable pour la réalisation d'un terrain synthétique et d'un éclairage** et des documents transmis.

Concernant la demande d'avis préalable du terrain, la Commission demande à la ville de lui transmettre le plan côté des vestiaires.

Concernant l'éclairage, la Commission donne un avis préalable favorable pour l'éclairage.

ECRIRE A LA MAIRIE – ME SCANNER je m'occupe de l'envoi par Email à la Mairie.

3. RENDEZ-VOUS VISITES TERRAINS ET CONTROLES ECLAIRAGE

4. DOCUMENTS A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S.

5. PROCES-VERBAUX C.D.T.I.S.

La C.R.T.I.S. confirme les propositions de classement transmis par la C.D.T.I.S des Districts aux procès-verbaux suivants :

- C.D.T.I.S. de la Seine-et-Marne : P.V. des 05/11/2019 et 18/11/2019.
- C.D.T.I.S. des Yvelines : aucun P.V..
- C.D.T.I.S. de l'Essonne : P.V. des 05/11/2019 – 12/11/2019 – 19/11/2019 et 05/12/2019.
- C.D.T.I.S. des Hauts-de-Seine : aucun P.V..
- C.D.T.I.S. de la Seine-Saint-Denis : aucun P.V..
- C.D.T.I.S. du Val-de-Marne : aucun P.V..

- C.D.T.I.S. du Val d'Oise : P.V. des 05/11/2019 – 12/11/2019 – 19/11/2019 – 26/11/2019 et 05/12/2019.